



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE

Siège social :

Hôtel du Hainaut - Valenciennes

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

Date de convocation :

Le 19 novembre 2020

NOMBRE :

- conseillers titulaires : 90
- de présents : 70
- de votants : 82

- conseillers suppléants : 18
- de présents : 3

N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :

CC4-2020-147-147

Secrétaire de Séance :

Joel SOIGNEUX

Nos Réf : DASSMDG

OBJET :

- Renouvellement Urbain

- Requalification des cités minières

- Déclaration d'intérêt communautaire du projet de requalification de l'Entrée Nord Valenciennoise

L'an deux mille vingt, le 26 novembre, à seize heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Laurent DEGALLAIX**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite six jours à l'avance

Etaient présent(e)s en qualité de conseillers titulaires (70):

Anzin : Pierre-Michel BERNARD, Isabelle ASSELIN, Elisabeth GONDY, Jean Roger BERRIER, Nicolas FEHRING, Alain VINCENT,
Artres : Liliane ANDRE
Aubry-du-Hainaut : Raymond ZINGRAFF
Aulnoy Lez Valenciennes : Anne GOZE, Ahmed RAHEM
Beuvrages : Ali BENYAHIA, Jean-Pierre LECOMTE,
Bruay-sur-l'Escaut : Sylvia DUHAMEL ; Angélique BELABDLI, Marie-Tiphaine DELGARDE, Frédéric LEMAY, Laurent BIGAILLON
Condé-sur-l'Escaut : Agostino POPULIN ; Carole MILLET- VEZILLIER; Xavier SUDZINSKI,
Crespin : Nathalie JACQUART
Curgies : Didier VANESSE
Famars : Véronique DUPIRE
Fresnes-sur-l'Escaut : Christophe HECHT, Fabrice ZAREMBA,
Hergnies : Jacques SCHNEIDER, Corinne DERNONCOURT,
Maing : Corinne COLLET DONNAINT
Marly : Patrick LEMAIRE, Christian CHATELAIN, Jean Noël VERFAILLIE, Céline PLATEEL-THUIN,
Onnaing : Xavier JOUANIN, Jean-Charles LAMBECQ
Petite-Forêt : Jean-Pierre POMMEROLE
Preseau : Sandrine FRANCOIS LAGNY
Prouvy : Isabelle CHOAIN
Quarouble : Jean Luc DELANNOY, Sandrine LACHAUSSEE
Quérénaing : Didier JOVENIAUX
Quiévrechain : Pierre GRINER, Corinne KACZMAREK, Jean Marc MOREAU
Rombies et Marchipont : Agnès DOLET
Pouvignies : Michel RAOUT,
Saint-Aybert : Michael ANIERE
Saint-Saulve : Yves DUSART, Hervé BROUILLARD, Martine DUTRIEUX, Christèle GOSSET,
Saultain : Joël SOIGNEUX,
Sebourg : Bruno CELLIER
Thivencelle : José DUBRULLE
Valenciennes : Armand AUDEGOND, Elodie CARON, Elisa CAUDRELIER, Aurore COLSON, Laurent DEGALLAIX, Salvatore DI VITA, Régis DUFOUR LEFORT, Jean-Marcel GRANDAME, Emilie LECLERCQ, Arnaud L'HERMINE, Valérie LORRIAUX, Sophie MERIAUX, Quentin OMONT,
Verchain-Maugré : Christian BISIAUX
Vieux-Condé : David BUSTIN, Franck AGAH, Caroline DI CRISTINA

Etaient présent(e)s en qualité de conseillers suppléants (3) :

Famars : Joël BRUNET
Preseau : Daniel DOLPHIN
Rombies et Marchipont : Bernard LEFEBVRE

Conseillers titulaires ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire (12):

Laurent DEPAGNE donne pouvoir à Ahmed RAHEM,
Grégory LELONG donne pouvoir à Carole MILLET-VEZILLIER,
Alain DEE donne pouvoir à Nathalie JACQUART
Maurice HENNEBERT donne pouvoir à Hervé BROUILLARD,
Philippe BAUDRIN donne pouvoir à Corinne COLLET DONNAINT
Isabelle JALAIN donne pouvoir à Patrick LEMAIRE,
Mélanie CINARI donne pouvoir à Xavier JOUANIN,
Michelle GREAUME donne pouvoir à Isabelle CHOAIN,
Sandrine GOMBERT donne pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Delphine ALEXANDRE donne pouvoir à Elisa CAUDRELIER,
Guy MARCHANT donne pouvoir à Jean Marcel GRANDAME,
Pierre MIKULA donne pouvoir à Jean Marcel GRANDAME,

Conseillers titulaires excusés (4):

Didier LEGRAND, Chantal PLAQUET, Guy BUSTIN, Christèle GOSSET

La partie Ouest de l'agglomération Valenciennaise fait l'objet depuis plusieurs années d'interventions fortes en termes de renouvellement urbain : les quartiers Dutemple, Chanteclerc, Saint Waast et le cœur de Chasse Royale via le premier Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU1) entre 2006 et 2016, puis le quartier Chasse-Royale élargi, retenu quartier d'intérêt national au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain pour la période 2020-2028.

Ces interventions concernent les logements (démolition, reconstructions, réhabilitations et résidentialisations, diversification), les équipements publics (dont la restructuration du Collège et la construction d'un pôle éducatif), le développement économique et les espaces publics.

Entre ces quartiers d'habitat en mutation qui accueillent également des équipements et services structurants (collège, écoles, équipement culturel l'Odyssée, stations de tramway, et un peu plus loin hôpital) se trouvent les voiries autoroutières - A23 et les bretelles de la sortie N°11 - et routières - « ballon de rugby » et la RD 649 jusqu'à l'intersection avec l'avenue de Denain. Ces voies, occupent plus de 14 ha, créant ainsi de vraies barrières physiques entre les quartiers et empêchant les échanges inter-quartiers et vers les équipements et services.

De plus cet accès autoroutier N°11 de l'A23, le ballon de rugby et la RD649 qui le prolonge, avec 32 000 à 33 000 véhicules / jour forme une entrée majeure de l'agglomération (par comparaison, la circulation est de 24 000 véhicules / jour sur l'avenue Macarez, X sur l'avenue Pompidou)

Ainsi la restructuration cette Entrée Nord de l'agglomération valenciennoise, son intégration à la dynamique de renouvellement urbain est :

- une condition de succès de la mutation de tout ce secteur, par le désenclavement des quartiers, les liens vers le tramway et l'hôpital,
- une possibilité, par la libération de fonciers, de développer une programmation complémentaire à celles des quartiers tout en restant dans l'enveloppe urbaine,
- une opportunité de changement d'image de l'entrée d'agglomération.

Il est donc proposé de déclarer d'intérêt communautaire l'Entrée Nord de l'Agglomération Valenciennoise (*cf. annexe 1 : périmètre*).

Cette déclaration d'intérêt communautaire se base sur les critères généraux retenus tels que définis par la délibération en date du 15 juin 2006 :

- B- L'opération, l'action ou l'équipement est stratégique pour la mise en œuvre du projet ou contrat d'agglomération ou de tout autre document de réflexion, de prospective ou de programmation dont l'élaboration relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération ;
- C- L'opération, l'action ou l'équipement est déterminant pour l'équilibre socio-économique de l'agglomération ;
- D- L'étude générale ou une démarche de programmation requiert une cohérence d'agglomération.

Le projet de restructuration de l'Entrée Nord de l'agglomération valenciennoise consiste donc à :

- Déplacer les bretelles autoroutières au plus près de l'autoroute
- Aménager un nouveau boulevard urbain et paysager, conçu pour favoriser les modes actifs de déplacement dans le sens de la poursuite des efforts engagés en faveur de la transition écologique (partage de l'espace public, ambiance apaisée, présences végétales...).
- Créer des accès directs vers les quartiers ayant fait ou faisant l'objet d'une dynamique de Renouvellement Urbain :
 - o Chasse-Royale : une allée piétonne à l'ouest du Collège en remplacement de la passerelle actuelle qui présente de nombreux dysfonctionnements, une nouvelle rue à l'est du collège, dans l'axe de l'actuelle rue Dubled, qui deviendra le principal accès au quartier (*cf. annexe 2 : modification des voies du quartier Chasse Royale*)
 - o La Plaine : de nouvelles connexions vers le secteur résidentiel (rue du verger et rue des Coquelicots), un accès facilité au boulevard des Bruyères

- Dutemple : une liaison viaire directe dans l'axe de ce nouveau boulevard urbain
- L'avenue Désandrouins pour faciliter l'accès à l'hôpital de Valenciennes et désengorger le carrefour de la pyramide Dampierre
- Mettre en place un P+R en sortie d'autoroute, à côté de la station de tramway pour développer l'usage du transport en commun
- Implanter de nouvelles opérations de développement économique sur les fonciers libérés, en complémentarité avec ce qu'il existe dans les quartiers alentours et dans un souci d'accès à l'emploi des populations.

Ce projet complexe par sa surface, la multiplicité des axes d'intervention (routier, environnement, économique, déplacement, etc.), son coût d'investissement estimé à 52M€ HT (acquisition foncières, études, travaux) nécessite la mobilisation d'un partenariat fort. Celui-ci sera contractualisé dans le cadre d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA). Ce nouveau dispositif créé par la loi Elan permet de créer un partenariat entre l'État et les acteurs locaux afin d'encourager sur un territoire donné la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires.

Le contrat de PPA, entre les collectivités locales - Ville, Agglomération, Département, Région - l'État, la Banque des territoires et tout autre partenaire public ou privé identifié pour ce projet permettra à chacune des parties prenantes d'acter des engagements réciproques facilitant la conduite et la réalisation de l'opération d'aménagement ainsi que des engagements financiers.

La déclaration d'intérêt communautaire permettra de lancer les études en 2021 afin de concevoir le projet d'aménagement, d'affiner son coût et de définir le plan de financement.

Les modalités d'intervention financière de chaque partenaire privé et public dont Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes seront donc précisées ultérieurement.

Sur ces bases, et après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- De déclarer d'intérêt communautaire l'aménagement de l'Entrée Nord de l'Agglomération Valenciennoise
- D'imputer les dépenses et les recettes au Budget principal – Opération ENTREENORD

Ainsi fait et délibéré en séance les
jours, mois et an susdits

Le Président,

Pour le Président,

Le Vice-Président délégué à l'Administration Générale

et au Pacte de Gouvernance

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le **J. SOIGNEUX**
exécutoire de cet acte.

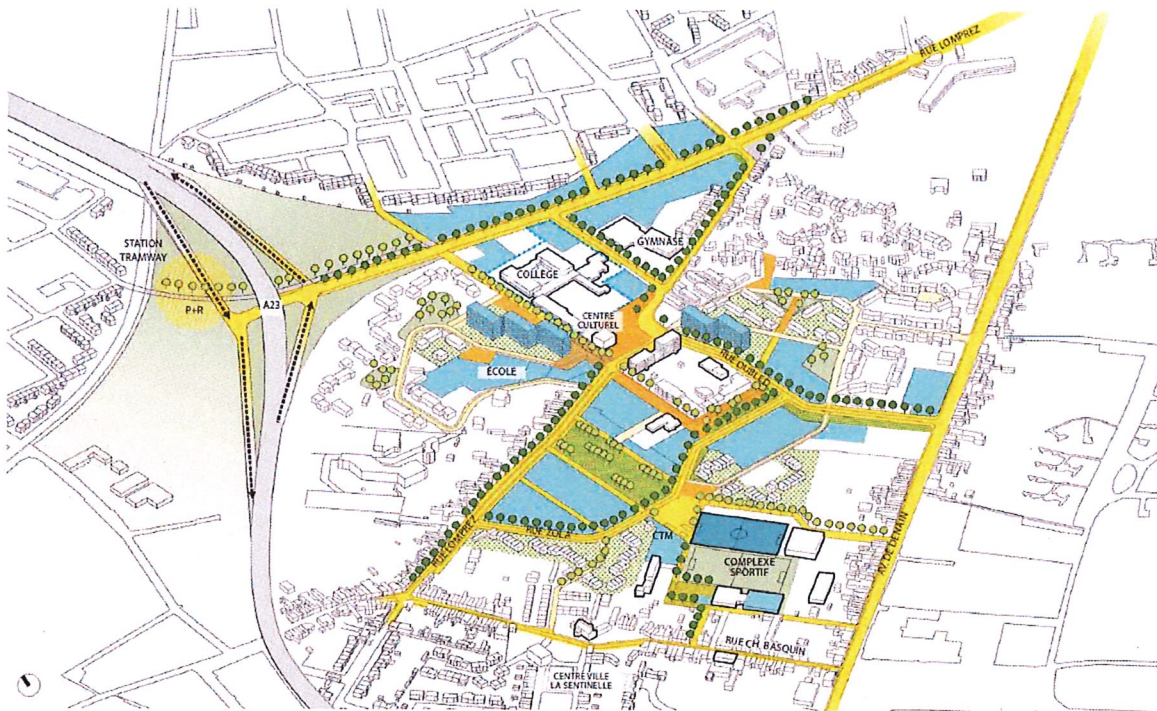
- informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
dans un délai de 2 mois à compter de sa date de

réception en Sous-préfecture.

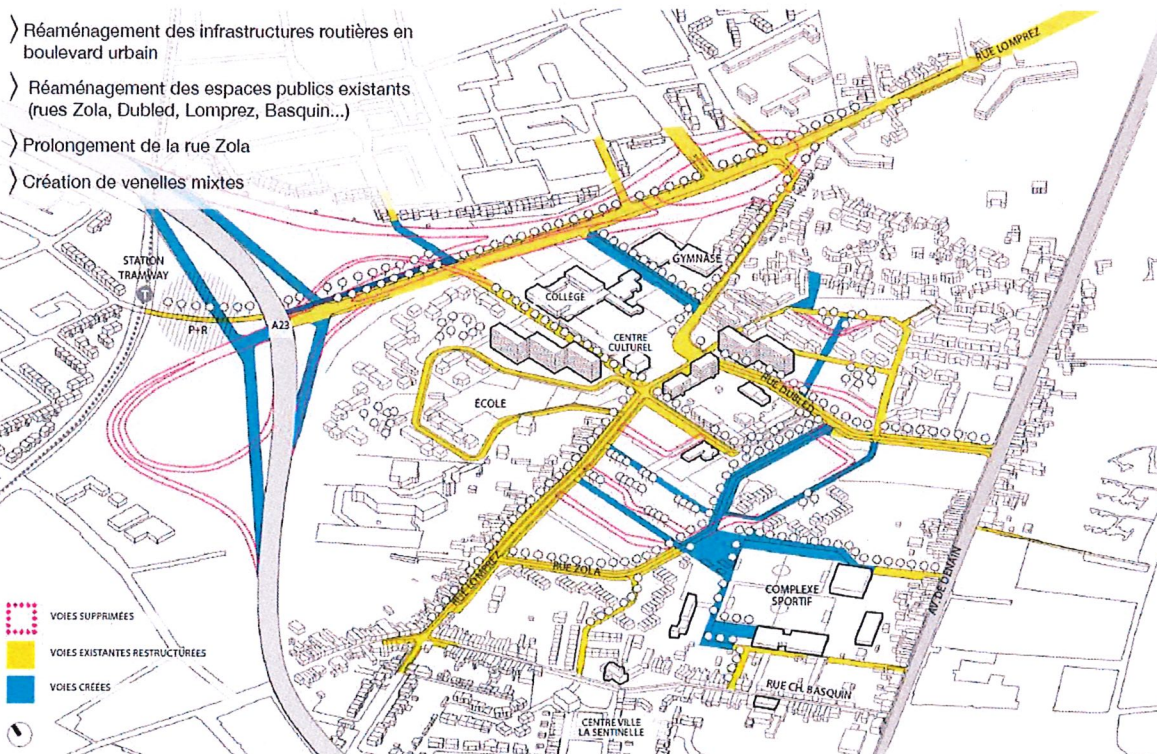


Annexe 1A : Plan guide de l'aménagement du quartier Chasse-Royale à Valenciennes / La Sentinelle dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (quartier d'intérêt national) – Etude pré-opérationnelle UNE FABRIQUE DE LA VILLE / AGENCE UP

PLAN GUIDE
L'AMBITION À TERME



Annexe 1B : Zoom sur les modifications de la trame viarie du quartier de Chasse-Royale



Annexe 3 : Périmètre de l'intérêt communautaire

